



SNUIPP Réunion

4 Ter rue de la Cure

SAINTE CLOTILDE

Tél 02 62 28 99 40

snu974@snuipp.fr

A

Madame DECOUTY

DPEP Du Rectorat de la Réunion

Affaire suivie par : - Madame la secrétaire départementale du SNUipp Réunion : Nora CHELALOU
- Monsieur le secrétaire départemental adjoint du SNUipp Réunion : HALLER Fabrice

Objet : ISSR des personnels remplaçants

Madame,

en début d'année scolaire dernière nous nous étions rencontrés afin d'évoquer le paiement de l'ISSR des personnels remplaçants de l'académie et plus précisément la communication à ces enseignants d'une fiche de calcul qui leur permettrait de vérifier le montant versé chaque mois. Plusieurs autres académies fonctionnent de la sorte et nous souhaitions comprendre pourquoi ce n'était pas le cas à la Réunion. Vous nous aviez apporté comme réponse que le Rectorat venait d'acquérir un nouveau logiciel et que lors de sa mise en place prochaine ce récapitulatif des frais payés pourrait apparaître.

A ce jour les personnels qui avaient saisi le SNUipp Réunion à l'époque nous informent qu'aucun changement n'est intervenu et certains d'entre eux envisagent un recours gracieux devant le Recteur afin par la suite de poser cette question au tribunal administratif.

Pourriez-vous nous informer de l'avancement de la mise en place de ce logiciel et de la modification nécessaire concernant les enseignants remplaçants, afin que nous puissions leur apporter une réponse qui orientera leur action dans un sens ou dans un autre ?

En outre toujours sur le même sujet, nous souhaiterions connaître le mode de calcul de cette même indemnité concernant les remplaçants qui interviennent sur le secteur de Mafate. En effet le barème kilométrique semble fort peu adapté en la matière. Comment ce calcul est-il effectué ? Devant l'impossibilité de rentrer le soir entre deux journées de remplacement sur place, une solution existe t-elle ou a t-elle était oubliée du fait de la rareté de ces remplacements ?

Dans l'attente de vos réponses à ces questions qui préoccupent beaucoup ces personnels remplaçants, nous vous présentons, Madame, l'expression de notre sincère considération.

CHELALOU Nora HALLER Fabrice